



MAROMME

MARCHE DE FOURNITURE DE MATERIELS ET PRODUITS D'ENTRETIEN

Identification de l'organisme qui passe le marché :

Ville de MAROMME, Mairie Place Jean Jaurès - BP 1095 - 76153 MAROMME cedex.

Personne responsable du marché : Monsieur le MAIRE.

Objet : Fourniture de produits d'entretien et d'hygiène pour les besoins des services de la Ville de MAROMME au titre des années 2023, 2024, 2025.

Lieu d'exécution : Commune de MAROMME.

Mode de passation : Marché de fourniture et services passé sous la forme d'une procédure adaptée et soumis aux dispositions des articles L2123-1, R 2123-1 du Code de la Commande publique constitué de l'Ordonnance n° 2018-1074 du 26 novembre 2018 et du décret n°2018-1075 du 3 décembre 2018.

Accord cadre mono attributaire à bons de commande suivant articles R 2162-2, R 2162-4, R 2162-13 et R 2162-14 du même Code avec mini et maxi.

- Minimum pour 3 ans : 80 000,00 € H.T Maximum pour 3 ans : 210 000,00 € H.T

Décompositions en tranches et en lots : le marché n'est pas alloti

Variantes : les variantes ne sont pas autorisées

Négociation : La ville de Maromme se réserve le droit de négocier.

Sous-traitance : La ville de Maromme n'autorise pas la sous-traitance.

Durée du marché : Le marché est conclu à compter de sa notification, pour une durée de 3 ans ferme.

Validité des offres : 120 jours à compter de la date limite de remise des offres.

Retrait des dossiers :

Les pièces du marché peuvent être téléchargées sur :

-le site de la Ville de Maromme : www.ville-maromme.fr (onglet Mairie-rubrique Marchés publics)

-le site de l'ADM 76 <https://marchespublics.adm76.com>

Remise des offres : Présentation des offres dématérialisées :

Conformément aux articles L 2132-2 , R 2132-1 à R 2132-3, R 2132-7 à R 2132-11 du Code de la Commande publique constitué de l'Ordonnance n° 2018-1074 du 26 novembre 2018 et du décret n°2018-1075 du 3 décembre 2018.,

Les candidatures et les offres du présent marché seront remises exclusivement par voie électronique sur le profil acheteur de la ville : <https://marchespublics.adm76.com>

De même, toutes les communications et échanges d'information se feront par voie électronique, sur le profil acheteur de la ville : <https://marchespublics.adm76.com>

Toute offre remise sous format papier sera considérée comme irrégulière et non susceptible de régularisation

Les offres doivent être transmises avant la date et l'heure suivantes :

Le 17 octobre 2022 à 16 h 00

La copie de sauvegarde (Article R2132-11 du code de la commande publique ; Arrêté du ministre en charge de l'économie du 22 mars 2019 fixant les modalités de mise à disposition des documents de la consultation et de la copie de sauvegarde) est fortement conseillée.

Echantillons : Les échantillons doivent parvenir au Centre technique municipal avant la date et l'heure suivantes :

Le 17 octobre 2022 à 16 h 00

Pièces à remettre :

Le candidat peut se référer aux imprimés DC1, DC2, téléchargeables gratuitement.

Pièces contractuelles :

- **L'Acte d'engagement** et son bordereau des prix entièrement complété, paraphé, signé.
- **Le Cahier des Clauses Particulières – CCP-** paraphé, signé

Pièces obligatoires :

- **DUME**
 - ou
 - Attestations sur l'honneur
 - Attestations URSSAF
 - Attestations fiscales et sociales
- **Extrait K bis.**
- **Attestation d'assurance** en cours de validité
- **Un mémoire technique** reprenant notamment tous les éléments requis dans le C.C.P. et le détail des modalités d'exécution du marché ainsi que les conditions de livraison. Tous les documents doivent être rédigés en français.
- **Agréments, labels ...**
- **Fiches techniques** de tous les produits rédigées en français numérotées suivant la liste des produits figurant à l'Article 9 du CCP (Pages 7 à 15)
- **La totalité des échantillons** dans le strict respect de la liste figurant Article 13 du CCP à faire parvenir au Centre technique municipal

Autres documents demandés :

- **Références requises relatives à la capacité professionnelle :**
 - Une liste de références, durée similaire, récente, chiffrée et datée.
 - Moyens de l'entreprise (personnels, matériels, etc.)
 - Au moins deux certificats de capacité délivrés pour la spécialité correspondante. Ils devront porter sur des prestations réalisées dans les quatre dernières années sous la direction de l'homme de l'art qui les aura délivrés.
 - Une copie du certificat de qualification professionnelle pour l'année en cours, délivré par l'organisme professionnel de qualification et de classification de la profession et des activités annexes ou son fac simili ou références équivalentes.
 - Toute pièce permettant d'évaluer les capacités professionnelles de l'entreprise.

➤ **R.I.B ou R.I.P.**

Jugement des offres :

Le jugement sera effectué à partir des critères suivants, classés par ordre décroissant d'importance. Pour ce faire, la méthode ci-dessous, correspondant à la pondération utilisée.

1° - Prix : 40%

2° - Mémoire technique : 35% défini par les sous critères suivants :

- Fiches techniques des produits : 10%
- Echantillons : essais et tests : 15%
- Moyens affectés à la bonne exécution du marché : 5 %
- Protocole de formation : 5 %

3° - Respect de l'environnement : 25% défini par les sous critères suivants :

- Ecolabel, biodégradabilité : 15%
- Taux de dissolution : 10%

Le marché sera attribué au candidat ayant présenté l'offre économiquement la plus avantageuse appréciée en fonction des critères pondérés énumérés ci-dessus.

Elimination des candidats

- Les candidats n'ayant pas renseigné la totalité des lignes du Bordereau des Prix Unitaires
- les candidats n'ayant pas remis l'acte d'engagement entièrement complété et signé
- les candidats n'ayant pas fourni l'ensemble des **pièces contractuelles et obligatoires** mentionnées au C.C.P. y compris les échantillons
- les candidats dont les capacités techniques, professionnelles et financières sont insuffisantes au regard de l'objet et du montant du marché.
- les candidats ayant transmis une offre après le jour et l'heure légale de réception.
- les candidats n'ayant pas remis la totalité des échantillons demandés et/ou ayant remis les échantillons après le jour et l'heure légale de réception des offres.

Renseignements :

- Pour des renseignements d'ordre administratifs : **Affaires générales et juridiques**
Tél. : **02 32 82 22 03** Télécopie : **02 32 82 22 28**
E - Mail : pole.movengeneraux@ville-maromme.fr
- Pour des renseignements d'ordre technique : **M. S. VARNEVILLE**
Tél. : **06 32 63 11 20** Télécopie : **02 32 82 22 28**
E - Mail : pole.movengeneraux@ville-maromme.fr

Date d'envoi du présent avis : 31 août 2022